

Êtes-vous Membre ...

Une **COOPÉRATIVE** est la combinaison originale d'une association et d'une entreprise qui trouvent leur raison d'être dans la satisfaction des besoins de leurs membres. Par l'association, elle vise à permettre à chaque Coopérateur de grandir humainement et socialement; par l'entreprise, elle saisit des occasions de développement.

- Vous pouvez donc devenir et demeurer membre de *La Coop Ste-Julie* si vous êtes une personne, une société ou une corporation.

Laissez-nous le plaisir de vous accueillir comme membre de notre "Coopérative". Pour ce faire vous devez souscrire et détenir 50 parts sociales de \$10.00 chacune dont la valeur nominale totalise ensemble la somme de cinq cents dollars (\$500.00). Vous n'avez qu'à compléter par écrit une demande d'adhésion qui sera soumise au conseil d'administration.

- Le paiement des parts sociales souscrites dans le capital social de *La Coop Ste-Julie* est payable de la façon suivante :

- ❖ Soit comptant à la date de souscription pour un montant total de \$500.00

Ou

- ❖ Soit un premier versement de deux cents dollars (\$200.00) payable comptant à la date du dépôt de la demande de souscription à titre de membre de notre "Coopérative", ainsi que trois (3) versements égaux annuels et consécutifs de \$100.00 à chaque année.

*Veillez noter que ces versements seront pris à même votre ristourne annuelle (montant total), jusqu'à concurrence de \$500.00. Si votre ristourne n'atteint pas \$100.00 vous devrez vous-même combler la différence.*

Le souscripteur d'une part sociale pourra en tout temps payer par anticipation tout solde dû.

- À chaque année, suivant la recommandation du conseil d'administration lors de l'assemblée générale, les membres votent une ristourne sur les achats de l'année précédente finissant le 31 octobre de chaque année. Les ristournes sont par la suite distribuées à chaque membre.

En devenant membre vous vous engagez à respecter les règlements et les décisions de la "Coopérative" et de son conseil d'administration. Il serait souhaitable de privilégier *La Coop Ste-Julie* à titre de fournisseur de tous les biens et services qui vous sont utiles.